

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023 A 18H15

391-23 Publié le 27-10-2023

Nombre de membres en exercice : 22Présents : 16Votants : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Séverine BESSON, Laurence CHATEAU, Magali RAMIREZ et Marie-Françoise DESORMIERE.

Absents : M. Salim DJELLAB et Mmes Carole SYLVESTRE et Béatrice DESPIERRE.

Absents excusés : Mme Muriel MARCELLIN, M. Dominique MUZELLE et Mme Céline JANDARD.

Procurations : Mme Muriel MARCELLIN à M Christophe REGNY, M Dominique MUZELLE à M Laurent BELUZE et Mme Céline JANDARD à M. Jean-Pierre SAPT.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 septembre 2023.

Secrétaire de séance : M. Robert MATTONI.

1 - Procès-verbal de la réunion du 24 juillet 2023 :

POUR à l'unanimité.

2 - Délégation de compétence : compte-rendu des décisions prises :

Par arrêté du Maire : Depuis le Conseil municipal du 24 juillet 2023, la délégation de compétence d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, a été utilisée 6 fois (n° 23.26 à n° 23.31).

N° 23-26 :

Vu la demande présentée le 25 juillet 2023 par Maître Emilie RIGNAUX, Notaire à RENAISON (Loire), 775 rue de Roanne, concernant les parcelles de terrain ci-dessous indiquées :

Section	N°	Lieu	Superficie totale
AM	63	676 rue du Peuil	17 a 00 ca
AM	65	Le Puy Ouest	19 a 06 ca
Et à titre indivis			
AM	20	Le Puy Ouest	03 a 60 ca
AM	38	Le Puy Ouest	04 a 13 ca
AM	40	Le Puy Ouest	26 a 00 ca
AM	53	Le Puy Ouest	03 a 64 ca
AM	69	Le Puy Ouest	02 a 06 ca

Appartenant à :

- Francesco MASTROVITI,
- Patricia VILLARD,
- Valérie VILLARD.

⇒ **Décision de non-préemption**

N° 23-27:

Vu la demande présentée le 16 juin 2023 par Maître Caroline VAUDIER, Notaire à SAINT HAON LE CHATEL (Loire), 47 rue Jehan Pelletier, concernant la parcelle de terrain ci-dessous indiquée :

Section	N°	Lieu	Superficie totale
AX	265	135 rue du Commerce	01 a 15 ca

Appartenant à :

- PREFOL Michel,
- PREFOL Marie-Christine.

⇒ **Décision de non-préemption**

N° 23-28:

Vu la demande présentée le 28 juillet 2023 par Maître Laura DI FRUSCIA, Notaire à GUEUGNON (Saône et Loire), 12 rue du 8 mai 1945, concernant les parcelles de terrain ci-dessous indiquées :

Section	N°	Lieu	Superficie totale
BA	132	16 impasse le Marly	05 a 00 ca
BA	131	16 impasse le Marly	06 a 23 ca

Appartenant à :

- MEILLER Mickaël,

⇒ **Décision de non-préemption**

N° 23-29:

Vu la demande présentée le 2 août 2023 par Maître Emilie RIGNAUX, Notaire à ROANNE (Loire), 3 bis rue Emile Noirot, concernant la parcelle de terrain ci-dessous indiquée :

Section	N°	Lieu	Superficie totale
BB	96	311 allée des Chênes	16 a 40 ca

Appartenant à :

- DUMAS Laurent,
- LORTON Sabine,

⇒ **Décision de non-préemption**

N° 23-30:

Vu la demande présentée le 31 juillet 2023 par Maître Christelle RIOTTE-BERTRAND, Notaire à RIORGES (Loire), 1654 rue de Saint Romain, concernant les parcelles de terrain ci-dessous indiquées :

Section	N°	Lieu	Superficie totale
AM	98	238 rue de Vichy	01 a 19 ca
Et une partie à distraire d'une cour cadastrée			
AM	155	238 rue de Vichy	01 a 21 ca

Appartenant à :

- LEPY Frédérique,

⇒ **Décision de non-préemption**

N° 23-31:

Vu la demande présentée le 1^{er} septembre 2023 par Maître Caroline VAUDIER, Notaire Associé à SAINT HAON LE CHATEL (Loire), 47 rue Jehan Pelletier, concernant la parcelle de terrain ci-dessous indiquée :

Section	N°	Lieu	Superficie totale
AX	224	60 rue du Commerce	00 a 77 ca

Appartenant à :

- SCI DUPUIS représentée par Jérôme DUPUIS,

⇒ **Décision de non-préemption**

La délégation de compétence de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget a été utilisée :

- **Par signature directe :**

date de la décision	type de marché (1)	Objet	Société ou entreprise	Montant HT en €	Montant TTC en €
25/07/2023	S	Mairie: Achat, livraison et paramétrage d'un disque dur externe pour le serveur.	IT CONTACT	190,00	228,00
27/07/2023	T	Mairie : Réfection barrières extérieures.	VIETTI	2 129,40	2 555,28
08/08/2023	S	Mairie : Mise à jour du tableau des voies communales et des chemins ruraux et établissement d'un plan général de la voirie communale.	THIERRY COULETTE Géomètre-Expert	7 100,00	8 520,00
06/09/2023	S	Services techniques : Transmission complète neuve du tracteur KUBOTA M6040.	REMI BANCHET	215,83	215,83
13/09/2023	F	Services techniques - espaces verts : Achat massifs automne 2023	LEGTPA ROANNE CHERVE	1 429,60	1 572,56
18/09/2023	F	Services techniques - espaces verts : Achat d'une palette de terreau pour les plantations d'automne	PERRET RHONE ALPES	367,82	412,17
13/09/2023	T	Services techniques - espaces verts : Entretien chemin communal Gratalogne. Coupe des indésirables, débroussaillage.	A.J.I.R.E.	420,00	504,00
27/07/2023	T	Appartement 213 rue de Gruyères : Plâtrerie, peinture.	VIETTI	2 508,75	2 683,69
27/07/2023	T	Appartement 213 rue de Gruyères : Déplacement de la chaudière gaz pour isolation de la cuisine et radiateur cuisine.	SUT Patrick	2 146,00	2 575,20
27/07/2023	T	Vestiaires « visiteurs » foot : Plâtrerie peinture des douches, vestiaires, toilettes et entrée des vestiaires.	VIETTI	3 573,25	4 287,90
27/07/2023	T	Salle de réunion foot : fourniture et pose de 4 radiateurs.	SUT Patrick	3 976,00	4 771,20
28/07/2023	F	Salle ERA : Achat et pose d'une armoire réfrigérée positive 1400 Litres	ALEX CUISINE PROFESSIONNELLE	2 300,00	2 760,00
27/07/2023	T	Les Berges de l'Oudan : Terrassement, fourniture et pose de l'enrochement.	EURL THIBAUD DETOUR	2 950,00	3 540,00

- **Par marché :**

27/07/2023	S	Mairie: Avocat concernant permis de construire. <i>Décision n° 23.09 du 27 juillet 2023.</i> <i>Rédaction d'un mémoire de défense et représentation de la Commune devant le Tribunal de Lyon.</i>	ATV Avocats associés	2 015,00	2 418,00
			TOTAUX	31 321,65	37 043,83

Arrivée de Béatrice DESPIERRE à 18h30

Arrivée de Carole SYLVESTRE à 18h37

Présents : 18 Votants : 21

3 – Décisions modificatives budgétaires

3.1 Approbation de la décision modificative n°1 au budget primitif 2023 - Budget Général N° 2023-09-25/01

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;
Vu la délibération n°2023-04-13/02 du Conseil municipal du 13 avril 2023, approuvant le budget primitif 2023 du budget général ;
Vu l'avis de la commission finances-personnel du 12 septembre 2023 ;

Considérant que les ajustements nécessaires à apporter à ces prévisions budgétaires, il est proposé une décision modificative n°1 en équilibre avec une section de fonctionnement à 42 000 € et une section d'investissement à 242 600 € ;

FONCTIONNEMENT

RECETTES

- Chapitre 73 « Impôts et taxes » : + 40 000 €
Les prévisions des droits de mutation sont revues à la hausse suite aux encaissements (la prévision budgétaire s'élevait à 20 000 €).
- Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations reçues » : - 1 100 €
Il s'agit d'un ajustement de la recette de FCTVA (la prévision budgétaire était de 7 450 €).
- Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : + 3 100 €
Dégrèvement de taxes foncières notamment pour 2 785 € et régularisations de charges sur exercices antérieurs.

DÉPENSES

- Chapitre 011 « charges à caractère général » : + 48 200 €
Augmentation du gaz et de l'électricité : + 30 000 €
Crédit-bail de la gendarmerie : + 16 500 €
Restauration scolaire : + 3 000 € (ces crédits supplémentaires tiennent compte d'une hausse des effectifs et de la régularisation de décembre 2022 passée sur le budget 2023).
Fresque conseil municipal des enfants : + 3 950 €
Frais d'avocats : + 2 400 €
Ajustements à la baisse de dépenses diverses et transfert vers la section d'investissement (plan de classement des voies) : - 7 650 €
- Chapitre 012 « charges de personnels » : - 16 000 €
La part salariale des chèques déjeuners a été comptée deux fois lors de la préparation budgétaire. Les hausses réglementaires estimée à 14 000 € (hausse du point d'indice de 1.5% au 1er juillet, revalorisation des points) sont prises dans la provision de remplacement qui avait été constituée.
- Chapitre 014 « atténuation de produits » : - 9 500 €
Le montant du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) avait été prévu en hausse (23 000 €), il s'élève finalement à 13 326 €.
- Chapitre 65 « Charges de gestion courante » : + 5 000 €
Ajustements des prévisions budgétaires : la contribution au SIEL pour l'adhésion à OPERAT, la plateforme de recueil et de suivi des consommations d'énergie et les indemnités élus à la suite de la revalorisation du point d'indice.
- Chapitre 022 « dépenses imprévues » : + 14 300 €

INVESTISSEMENT

RECETTES

- Chapitre 13 « Subventions d'investissement reçues » : + 243 000 €

Opération 317, voiries communales : - 5 000 € (subvention du Département au programme « voiries » de 25 000 €)

Opération 336, Complexe sportif ERA : + 20 800 € (subvention de l'Etat pour la chaudière au titre du fonds vert)

Opération 352, extension – rénovation du restaurant scolaire : + 223 000 €. Il s'agit d'un ajustement des crédits de subventions de la Région (contrat de Région : 150 000 €), de l'Etat au titre de la DETR (109 000 €) et d'un décalage en 2024 de la subvention du Département (-36 000 €)

Opération 355, Aménagement aire de camping-car : + 4 200 € (subvention du Département : 12 605 €)

- Chapitre 10 « Dotations, Fonds divers » : - 400 €. Il s'agit d'ajuster la recette de FCTVA (51 187.60 €) et de la taxe d'aménagement (4 500 €).

DÉPENSES

- Dépenses d'équipement : + 189 400,00 €

Ce montant comprend des ajustements sur les travaux et les achats sur diverses opérations votées.

Opération 296, écoles et activités périscolaires : + 1 500 € (achat d'un nouvel aspirateur pour restaurant suite à une panne)

Opération 313, centre technique : + 500 € (ajustements des crédits matériels des services techniques)

Opération 316, mobiliers urbains : + 7 600 € (achats de 13 bancs dans le cadre de la réfection de la place JB Remontet)

Opération 317, voiries communales : - 2 600 € (budget ajusté pour l'opération de restauration des berges de l'Oudan chemin de la Mayoufière)

Opération 336, complexe sportif ERA : + 19 000 € (coût de la télégestion pour la chaudière, achat d'une armoire réfrigérée et d'un panneau de signalisation à la piste d'athlétisme).

Opération 360, complexe sportif ERA Travaux d'agrandissement : + 60 000 € (études de maîtrise d'œuvre pour l'extension d'une salle dédiée à la gymnastique)

Opération 351, aménagement ALSH : + 83 000 € (provision pour travaux en 2024-2025)

Opération 352, extension – rénovation du restaurant scolaire : + 120 000 € (ajustement à la suite de l'attribution des marchés de travaux)

Opération 356, aménagement piste cyclable route de St André : + 300 € (solde décompte définitif)

Opération 357, aménagement sécuritaire route de st Romain : - 110 000 € (décalage des travaux)

Chapitre 20, « immobilisations incorporelles » : + 8 600 € (transfert de la section de fonctionnement pour le Plan de classement des voies)

Chapitre 21, « immobilisations corporelles » : + 1 500 € (photos rue du commerce)

- Chapitre 204, subventions d'équipement versées : + 53 200 €

Travaux de réseaux menés par le SIEL (propriété SCI SHOT) et par ENEDIS pour l'extension de réseau Rte de St Romain.

Considérant la présentation faite de la décision modificative n°1 2023 du budget général.

DECISION :

- Adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget Général au niveau des chapitres en section de fonctionnement et au niveau des chapitres - opérations en section d'investissement telle qu'elle est détaillée ci-après :

Section de fonctionnement :

RECETTES	Budget primitif 2023	DM 1	Budget 2023 après DM
70 - Produits services, domaine et ventes diverses	155 990,00		155 990,00
013 - Atténuations de charges	26 044,21		26 044,21
73 - Impôts et taxes	1 916 270,00	40 000,00	1 956 270,00
74 - Dotations et participations	459 450,00	-1 100,00	458 350,00
75 - Autres produits de gestion courante	225 872,00		225 872,00
76 - Produits financiers	3,00		3,00
77 - Produits exceptionnels	80,00	3 100,00	3 180,00
Recettes réelles de fonctionnement	2 783 709,21	42 000,00	2 825 709,21
042 - Opérations d'ordre	49 000,00		49 000,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté 2022	484 290,79		484 290,79
Total des recettes de fonctionnement	3 317 000,00	42 000,00	3 359 000,00

DEPENSES	Budget Primitif 2023	DM 1	Budget 2023 après DM
011 - Charges à caractère général	951 140,00	48 200,00	999 340,00
012 - Charges de personnels	1 307 000,00	-16 000,00	1 291 000,00
014 - Atténuations de produits	23 050,00	-9 500,00	13 550,00
65 - Autres charges de fonctionnement	171 210,00	5 000,00	176 210,00
66 - Charges financières	39 000,00		39 000,00
67 - Charges exceptionnelles	750,00		750,00
022 - Dépenses imprévues		14 300,00	12 300,00
Dépenses réelles de fonctionnement	2 492 150,00	42 000,00	2 534 150,00
042 - Opérations d'ordre	224 850,00		224 850,00
023 - Virement à la section d'investissement	600 000,00		600 000,00
Total des dépenses de fonctionnement	3 317 000,00	42 000,00	3 359 000,00

Section d'investissement :**DEPENSES**

Chapitre - Opérations	Libellé chapitre	Restes à réaliser 2022	Dépenses nouvelles 2023	Budget après DM
282	Réserves foncières diverses	253 400,00		253 400,00
295	Eglise	37 440,00		37 440,00
296	Ecoles et activités périscolaires	17 228,00	1 500,00	18 728,00
297	Autres bâtiments et cimetières	49 450,00		49 450,00
313	Centre technique municipal	14 550,00	500,00	15 050,00
316	Mobiliers urbains	0,00	7 600,00	7 600,00
317	Voiries communales et rurales	169 400,00	-2 600,00	166 800,00
321	Bâtiment mairie	42 290,00		42 290,00
334	Terrains de tennis	7 700,00		7 700,00
336	Complexe sportif	209 955,00	19 000,00	228 955,00
342	Défense incendie	8 400,00		8 400,00
346	Maison des associations	9 016,00		9 016,00
351	Aménagement ALSH	1 355 242,00	83 000,00	1 438 242,00
352	Extension restaurant scolaire	495 177,00	120 000,00	615 177,00
356	Aménagement piste cyclable route de St André		300,00	300,00
357	Aménagement sécuritaire route de St Romain	154 275,00	-110 000,00	44 275,00
360	ERA travaux d'agrandissement		60 000,00	60 000,00

Chapitre - Opérations	Libellé chapitre	Restes à réaliser 2022	Dépenses nouvelles 2023	Budget après DM
Chap 20	Immobilisations incorporelles	1 500,00	8 600,00	10 100,00
Chap 204	Subventions d'investissement versées	155 127,00	53 200,00	208 327,00
Chap 21	Immobilisations corporelles	1 500,00	1 500,00	3 000,00
Chap 13	Subventions d'investissement	72 000,00		72 000,00
Chap 16	Remboursement du capital de la dette	89 000,00		89 000,00
Chap 020	Dépenses imprévues	73 350,00		73 350,00
Chap 040	Opération d'ordre entre sections	49 000,00		49 000,00
Chap 041	Opération d'ordre dans la section d'investissement	10 000,00		10 000,00
Total général		3 275 000,00	242 600,00	3 517 600,00

RECETTES

Chapitre - Opérations	Libellé chapitre	Budget Primitif 2023	DM 1	Budget après DM
296	Ecoles et activités périscolaires	13 966,00		13 966,00
297	Autres bâtiments et cimetières	5 190,00		5 190,00
317	Voiries communales et rurales	30 000,00	-5 000,00	25 000,00
321	Bâtiment mairie	5 050,00		5 050,00
335	Salle de loisirs et culturelle	994,00		994,00
336	Complexe sportif	52 288,00	20 800,00	73 088,00
346	Maison des associations	316,00		316,00
350	Aménagement rue de Roanne	100 000,00		100 000,00
351	Aménagement ALSH	40 000,00		40 000,00
352	Extension restaurant scolaire	36 000,00	223 000,00	259 000,00
355	Aménagement aire de stationnement place commune	8 404,00	4 200,00	12 604,00
356	Aménagement piste cyclable route de St André	198 920,00		198 920,00
Chap 13	Subventions d'investissement reçues	128 617,00		128 617,00
	Total subventions d'investissement reçues	619 745,00	243 000,00	862 745,00
Chap 024	Cessions	20 000,00		20 000,00
Chap 10	FCTVA et taxe d'aménagement	56 029,61	-400,00	55 629,61
Chap 16	Emprunts			0,00
Chap 27	Autres immobilisations financières	130 195,00		130 195,00
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	600 000,00		600 000,00
Chap 040	Opération d'ordre entre sections	224 850,00		224 850,00
Chap 041	Opération d'ordre dans la section d'investissement	10 000,00		10 000,00
Chap 001	Résultats d'investissement 2022	1 614 180,39		1 614 180,39
Total général		3 275 000,00	242 600,00	3 517 600,00

➔ Pour à l'unanimité

3.2 - Approbation de la décision modificative n°1 au budget primitif 2023 - Budget Annexe Gare du Tacot N° 2023-09-25/02

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;
Vu la délibération n°2023-04-13/04 du Conseil municipal du 13 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023 du budget annexe Gare du Tacot ;
Vu l'avis de la commission finances-personnel du 12 septembre 2023 ;

Considérant que les ajustements nécessaires à apporter à ces prévisions budgétaires, il est proposé une décision modificative n°1 en équilibre avec une section de fonctionnement à 0 € et une section d'investissement à 2 000 € ;

Il s'agit de diminuer la provision inscrite sur le poste « entretien du bâtiment » de 2 000 € pour les transférer en section d'investissement pour payer une facture de branchement d'eau potable.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 011 « charges à caractère général » : - 2 000 €
- Chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : + 2 000 €

INVESTISSEMENT

RECETTES

- Chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : + 2 000 €

DÉPENSES

- Chapitre 23 « immobilisations en cours » : + 2 000 €

Travaux de branchement en eau potable

Considérant la présentation faite de la décision modificative n°1 2023 du budget annexe Gare du Tacot.

DECISION :

- Adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe Gare du Tacot au niveau des chapitres en sections de fonctionnement et d'investissement telle qu'elle est détaillée ci-après :

Section de fonctionnement :

<i>DEPENSES</i>	Budget Primitif 2023	DM n°1
011 - Charges à caractère général	3 832.00	- 2 000.00
66 - Charges financières	985.00	-
023 - Virement à la section d'investissement	9 270.00	2 000.00
Total des dépenses de fonctionnement	14 087.00	0.00

<i>RECETTES</i>	Budget Primitif 2023	DM n°1
002 - Résultat de fonctionnement reporté 2022	3 832.00	-
70 - Produits services, domaine et ventes diverses	985.00	-
75 - Autres produits de gestion courante	9 270.00	-
Total des recettes de fonctionnement	14 087.00	0.00

Section d'investissement :

<i>DEPENSES</i>	Budget Primitif 2023	DM n°1
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 270.00	-
23 - Immobilisations en cours		2 000.00
001 - Déficit investissement reporté 2022	10 361.14	-
Total des dépenses d'investissement	19 631.14	2 000.00

<i>RECETTES</i>	Budget Primitif 2023	DM n°1
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-
1068 -Excédent capitalisé	- 10 361.14	-
021-Virement de la section de fonctionnement	- 9 270.00	2 000.00
Total des recettes d'investissement	19 631.14	2 000.00

➔ Pour à l'unanimité

4- Tarifs pour occupation du domaine public pour l'installation de terrasses et d'étalages à compter du 1^{er} janvier 2024

N° 2023-09-25/03

Une modification en séance est proposée par rapport au projet de délibération qui a été transmis avec l'ordre du jour. Il s'agit d'intégrer une gratuité concernant les terrasses ouvertes, installations mobiles de toute nature pour étalages divers pour les durées inférieures ou égales à 1 mois et pour les occupations inférieures ou égales à 2 m².

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2321-3 et L.2322-4,

Monsieur Frédéric GOUTAUDIER, Adjoint au Maire délégué à la voirie, la sécurité, les espaces verts et l'environnement, indique qu'en complément des différents tarifs existants, il est proposé de créer un tarif portant sur les occupations du domaine public pour l'installation de terrasses et d'étalages en raison de l'empiètement sur trottoirs. Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

DECISION :

- Approuver les tarifs pour occupation du domaine public pour l'installation de terrasses et d'étalages à compter du 01^{er} janvier 2024 comme suit :

	Prix au m ² par an	
	Durée inférieure ou égale à 1 mois sur l'année civile	Durée supérieure à 1 mois sur l'année civile
Terrasses ouvertes, installations mobiles de toute nature pour étalages divers occupation inférieure ou égale à 2 m ²	Gratuit	Gratuit
Terrasses ouvertes, installations mobiles de toute nature pour étalages divers occupation supérieure à 2 m ²	Gratuit	2.50 €

	Prix au m ² par an
Terrasses fermées	10 €

- Préciser que les tarifs sont Net et les recettes seront encaissées sur le budget général.
- Préciser que toute période calendaire commencée est due.
- Préciser que la redevance de ces droits d'installation de terrasses et d'étalages, sera due au début de l'installation sur la base des informations de l'arrêté municipal ou de la convention.

➔ Pour à l'unanimité

5- Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) – Approbation du programme d'actions PAEN de l'Ouest Roannais 2023-2027

N° 2023-09-25/04

Monsieur Christophe REGNY, Conseiller, rappelle que le Département met en œuvre une politique de Protection et mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains (PAEN). Cet outil permet de protéger les terres agricoles et naturelles pour conserver une activité agricole pérenne et fonctionnelle ainsi que des espaces naturels et des paysages de qualité.

Le PAEN est instauré avec l'accord des communes concernées et après avis de la Chambre d'agriculture et de l'établissement chargé du Schéma de Cohérence Territoriale.

Le PAEN de l'Ouest Roannais a été approuvé en 2016. Il comprend un périmètre de protection de 10 013 ha, répartis sur les onze communes de : Ambierle, Lentigny, Pouilly les Nonains, Renaison, St Alban les Eaux, St André d'Apchon, St Haon le Châtel, St Haon le Vieux, St Jean St Maurice sur Loire, Villemontais et Ouches.

Par délibération n° 2015-06-23/06 en date du 23 juin 2015, la Commune de Renaison a approuvé la surface proposée en périmètre PAEN s'élevant à 848 hectares sur une surface communale totale de 2 304 hectares et donné son accord sur le projet de programme d'actions. Celui-ci s'est conclu en 2021.

Un nouveau programme d'actions pour les années 2023 à 2027 a été élaboré et le projet a été validé par les membres du comité de pilotage lors de la réunion du 28 mars 2023.

Ce programme se compose de 16 fiches actions afin de répondre aux objectifs suivants :

- Accompagner les exploitations agricoles vers une agriculture viable, vivable et durable ;
- Améliorer la situation foncière des exploitations agricoles ;
- Améliorer et développer la relation agriculteurs-citadins ;
- Mobiliser les acteurs du projet et favoriser une synergie avec les autres politiques publiques pour l'émergence d'une dynamique locale autour de ces enjeux.

Pour faire suite à la demande du Président du Département de la Loire, formulée par courrier du 8 juin 2023 et conformément à l'article R.113-25 du code de l'urbanisme, Monsieur Christophe REGNY invite le Conseil municipal à se prononcer sur le programme d'actions.

Vu les articles L. 143-2, R. 143-1, R. 143-2 et R.113-25 du code de l'urbanisme ;

Vu la loi relative au développement de Territoires Ruraux n° 2005-157 du 23 février 2005 et son décret d'application n° 2006-821 du 7 juillet 2006 ;

Vu la délibération n° 2015-06-23/06 en date du 23 juin 2015 portant sur l'approbation du projet de périmètre et du programme d'actions du PAEN ;

DECISION :

- Donner son accord sur le projet de programme d'actions tel que présenté.

➔ Pour à l'unanimité

6 - Constitution d'une servitude de passage d'une canalisation pour l'exutoire d'assainissement non collectif en tréfonds au profit de Monsieur BOUFFANGE, voirie communale 123 au 112 Chemin de la Mayoufière N° 2023-09-25/05

Dans le cadre de la réfection de son assainissement autonome, Monsieur BOUFFANGE a réalisé une étude pour les travaux d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif. Plusieurs éléments de l'étude font apparaître que l'infiltration des eaux usées n'est pas envisageable sur sa parcelle (terre argileuse, présence d'une mare à proximité immédiate...). La solution préconisée et validée par Roannaise de l'eau est un rejet vers le milieu hydraulique (avec un poste de relevage).

Dans ce cadre, Monsieur BOUFFANGE a sollicité la commune pour installer à demeure une canalisation souterraine en tréfonds, sur la voirie communale n°123 située 112 Chemin de la Mayoufière et propriété de la commune.

La canalisation souterraine comprend 1 tuyau PVC. Les caractéristiques des travaux seront précisées dans la demande d'autorisation de voirie qui devra être complétée et transmise par le maître d'ouvrage.

Cette servitude est consentie par la Commune à titre gratuit, et conclue pour la durée des ouvrages.

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant la demande de Monsieur BOUFFANGE portant sur la constitution à son profit d'une servitude d'une canalisation souterraine pour l'exutoire d'assainissement non collectif au 112 Chemin de la Mayoufière ;

Considérant que cette servitude est accordée à titre gratuit et conclue pour la durée des ouvrages,

Entendu le rapport présenté par Monsieur GOUTAUDIER, 3^{ème} Adjoint au Maire en charge de la voirie, sécurité, espaces verts et environnement ;

DECISION :

- Décider d'approuver la constitution d'une servitude de passage d'une canalisation pour l'exutoire d'assainissement non collectif en tréfonds au profit de Monsieur BOUFFANGE sur la voirie communale 123, au 112 chemin de la Mayoufière à compter de la date de remise de l'autorisation de voirie et pour la durée des ouvrages ;
- Préciser que Monsieur BOUFFANGE prendra à sa charge tous les dommages directs ou indirects résultants de cette occupation et/ou de ces interventions causées par son fait ou par ses installations
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document se rapportant à cette servitude, voirie communale 123, au 112 chemin de la Mayoufière.

➡ **20 voix POUR et 1 ABSTENTION (Christophe REGNY)**

7- Questions diverses

- Prochain Conseil municipal : lundi 23 octobre 2023 à 18h15

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS AU MAIRE

Sylvie GALLAND :

Le plan de mandat a été réajusté lors de la dernière commission Finances. Il ne faut pas plus d'opérations sur ce mandat, il y a déjà deux gros projets que sont le restaurant scolaire et l'ALSH.

La demande du club de football portant sur la construction d'un terrain synthétique a été prise en compte mais il a été confirmé que les travaux n'auront pas lieu sur ce mandat. L'étude de faisabilité sera lancée fin 2024.

Frédéric GOUTAUDIER :

Prochaine commission Voirie Espaces verts Environnement : le 4 octobre à 18h00.

L'entretien des espaces verts de la Commune est bien réalisé notamment au regard de ce qui peut être constaté ailleurs que ce soit dans les communes proches ou non. Il convient de noter également que les agents s'attachent à porter une attention particulière aussi lorsqu'il y a des manifestations (cérémonies, événements ...).

Concernant l'ambrosie, cette plante est particulièrement cette année, or pour être le plus efficace possible, il convient de l'enlever avant juillet sinon les graines tendent à se multiplier encore plus.

Aurélien SIVET :

La rentrée s'est bien passée avec un moyen supplémentaire. Au niveau des effectifs en garderie, il y a plus de 60 enfants le soir donc il faut rester vigilant sur l'évolution de notre capacité d'accueil. Pour la cantine il y a 185/190 enfants.

Comme chaque année, il y a eu une reprise des activités sportives sur le temps du midi.

Il convient de noter aussi que les écoles vont être concernées par un projet d'évaluation. Il a été souhaité que le volet périscolaire soit aussi dans cette évaluation.

La prochaine commission Education/Jeunesse est prévue le 11 octobre 2023.

La fresque du Conseil municipal des enfants, réalisée fin juin, sera inaugurée le samedi 30 septembre à 10h.

Monsieur BRISSON, professeur d'histoire-géographie au Collège, a sollicité la commune parce qu'il souhaite créer une Aire terrestre éducative au bord du cours d'eau du Renaison 5 (une ATE). Il s'agit d'un projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de préservation de l'environnement par des jeunes publics découverte du milieu naturel).

Deux réunions sont prévues prochainement pour la médiathèque : une avec Roannais Agglomération et une avec le Département.

Jean-Pierre SAPT :

Félicitation aux membres de la commission Vie Associative – Bâtiments communaux qui se sont chargés le jour du forum des associations de l'organisation générale et de l'animation de cette journée. Il y a eu un bon retour des associations participantes.

Une réunion portant sur les retombées fiscales pour la commune du fait des éoliennes s'est tenue en Mairie de Roanne la semaine dernière. La commune devrait percevoir environ 6 500 € par an (somme qui sera à confirmer) à partir de 2026 avec un rattrapage à compter de 2024.

Le Club Omnisport du Roannais demande s'il y a la possibilité d'organiser une course les 1^{ers} et 2 juin sur Renaison, et solliciterait une subvention de 2 000 €. Le Conseil municipal donne un accord de principe mais souhaite limiter au maximum les mises à dispositions des agents des services techniques

Yves PERRIN :

A été contacté par un journaliste pour Radio France Bleue à St Etienne pour participer à une émission pour Renaison ; la date du mercredi 4 octobre de 10 à 11h a été retenue avec la présence de Jérémy Louis du Restaurant Le 1451.

Didier PICARD :

Rappel : pour les particuliers souhaitant installer des panneaux photovoltaïques sur leur maison, il faut aller sur le site du SIEL.

Séance levée à 20h

Soumis à l'approbation du Conseil municipal du 23 octobre 2023.

*Le Maire,
Laurent BELUZE*



*Le Secrétaire de séance,
Robert MATTONI*

